

MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26 📠 04.79.31.37.83
mairie.verrens@orange.fr www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (08) : Christian RAUCAZ, Jocelyne RITTENER-RUFF, Stéphane COUTANTIC, Stéphane BERTHET, Séverine CLOPPET, Laurence COMBAZ, Frédéric PACHE, Pierre SOTO

Absents (05) : Sonia BONJEAN, Cédric DUFOUR, Alice LEMASSON, Nathalie RAUCAZ, Jacques TORNIER

Secrétaire de Séance : Laurence COMBAZ

COMPTE RENDU DU 11/12/2017

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 décembre 2017.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FREE (Fonds Risques Erosions Exceptionnels)

Mr le Maire informe qu'une aide départementale peut être demandée pour les travaux dus à certains phénomènes liés aux aléas climatiques avérés et datés.

Suite aux intempéries de début d'année, le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière qui participerait au financement des travaux nécessaires pour la remise en état des terrains, voirie et cours d'eau.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention au titre du FREE (Fonds Risques Erosions Exceptionnels) pour les travaux de remise en état des terrains, voirie et cours d'eau endommagés suite aux inondations de début janvier 2018.

CENTRE DE GESTION – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Mr le Maire informe que la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion qui assure le suivi médical des agents communaux est arrivée à échéance le 31/12/2017. Il propose de la renouveler.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de Gestion la convention d'adhésion à leur service de Médecine Préventive pour une durée de 6ans, à compter du 01/01/2018.

ECHANGE DE TERRAINS AU CHEMIN DES BARROCHINS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

⇒ **PROCEDE** à l'échange de terrains suivants par acte administratif :

- Parcelles n°1322 et 1324 section C. Partie cédée à la Commune
- Parcelle n° 1320 section C. Partie cédée par la Commune

PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT POUR BESOIN HIVERNAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

⇒ **APPROUVE** le recrutement d'un agent supplémentaire au service technique communal pour les besoins en déneigement du 01/11/2017 au 31/03/2018.

CA ARLYSERE – Approbation des modalités de cession du foncier des ZAE

Depuis sa création, la Cté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière de développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Ainsi, l'ensemble des Zones d'Activité Economique (ZAE) créées par les communes relèvent désormais de l'Agglomération et les biens et moyens afférents ont été de fait, transférés à celle-ci.

Toutefois, dans les ZAE la finalité étant la cession de terrains aménagés à des tiers en vue de favoriser les immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence économique.

Ainsi, comme le prévoit le CGCT, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées par délibération concordante de l'organe délibérant de l'Agglomération et des Conseils Municipaux de l'ensemble des communes membres.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

⇒ **PREND ACTE** de la mise à disposition de fait des ZAE du territoire communautaire concernées par le transfert induit par la Loi NOTRE et de l'ensemble des biens et équipements nécessaire à l'exercice de la compétence transférée.

REFLEXION SUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

⇒ **DECIDE** de mener une réflexion sur la location des salles de la Maison des Associations et de la Salle Associative.

⇒ **REPORTE** la décision à un prochain Conseil Municipal pour se laisser le temps de réfléchir à une future organisation.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▶ Mr le Maire donne lecture d'un courrier signé des habitants du Hameau de Arvey sollicitant des aménagements sur la voirie pour faire ralentir les véhicules et installer un abri bus. Il propose une rencontre après les vacances.

▶ L'Assemblée est informé que l'agent communal a fait une demande de disponibilité à compter du 1^{er} mai 2018.

▶ Le Conseil Municipal fixe les dates des prochaines animations :

* Punch de printemps le 30 mars

* Paëlla musicale le 22 septembre

▶ Le Conseil Municipal est informé d'affaires et de courriers divers.

~~~~~  
LA SEANCE EST LEVEE A 20H30